

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel portant création d'une Commission.

MAISON SOUVERAINE :

Arrivée à Monaco de S. A. S. le Prince Albert I^{er} et de
S. A. S. le Prince Louis.

Présence de Leurs Altesses à la représentation d'opéra.
Sérénade offerte à Leurs Altesses Sérénissimes.

Arrivée à Monaco de Mademoiselle Charlotte de Valen-
tinois.

Hommages adressés à Mademoiselle Charlotte de Valen-
tinois.

EXTÉRIEUR :

Réception de M. Thams, envoyé extraordinaire de S. A. S.
le Prince, par S. Exc. le Président de la République
portugaise.

CONSEIL NATIONAL :

Compte rendu de la 2^e séance du 14 novembre 1911 (suite)

ECHOS ET NOUVELLES :

Célébration des noces d'or de M. le Commandeur et
de M^{me} de Loth.

Inauguration des nouveaux locaux de l'église évangélique.
Lycée de Monaco.

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

Etat des condamnations prononcées par le Tribunal
Correctionnel.

Tir aux Pigeons de Monte Carlo.

Mouvement du Port de Monaco.

ÉTUDES :

Un peintre monégasque du XVI^e siècle, par L.-H.
Labande.

LA VIE ARTISTIQUE :

Avis.

Concerts.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu les rapports des 17 janvier 1912, de M.
le Conseiller de Gouvernement pour les Tra-
vaux Publics et Affaires diverses, et 20 novem-
bre 1911, de M. le Directeur du Port, relatifs à
la création d'une Commission chargée d'élaborer
un règlement du Port ;

Vu l'approbation Souveraine du 2 février 1911;

Arrêtons :

Sont désignés pour faire partie de la dite
Commission :

MM. Eugène Marquet, président ;

Trüb, président de la Chambre de Com-
merce ;

Chauvet, ingénieur des Travaux du Port ;

Palmaro Charles, receveur des Domaines.

Fait à Monaco, le neuf février mil neuf cent
douze.

Le Ministre d'Etat,
FLACH

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Albert I^{er} et S. A. S. le Prince
Héréditaire sont arrivés dans la Principauté,
mardi dernier, par le rapide de 3 heures.

En l'honneur de cet heureux événement, les
façades de nombreuses maisons avaient été pavois-
sées aux couleurs monégasques et d'élégantes
décorations avaient été disposées avenues de la
Gare et de la Porte-Neuve, et sur la place du
Palais.

Une foule considérable de personnes du pays et
d'étrangers s'était massée dès deux heures aux
abords de la gare de Monaco et sur tout le par-
cours du cortège. Le service d'ordre était assuré
par le personnel de la police sous la direction de
M. Simard. Un détachement de carabiniers, sous
les ordres du lieutenant de Serres de Mesplès, et
la compagnie des sapeurs-pompiers, commandée
par le capitaine Picandet, s'étaient rangés sur la
place de la Gare pour rendre les honneurs.

Sur le quai de débarquement se tenaient S. Exc.
le Ministre d'Etat, M. le Président du Conseil
National, les Consuls accrédités auprès du Gou-
vernement princier, les autorités et principales
notabilités et de nombreux fonctionnaires.

La salve d'artillerie réglementaire salue l'entrée
du train en territoire monégasque, tandis que les
cloches sonnent à la volée aux différents clochers.
Le convoi s'arrête en gare à 3 heures 05, et
LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince
Héréditaire descendent du wagon-salon qui Leur
a été réservé, suivis du Comte de Lamotte d'Allo-
gny, chef de la Maison Princièrè; du Lieutenant
de vaisseau Bourée, aide de camp; du Capitaine
de Juniac, officier d'ordonnance, et de M. Adol-
phe Fuhrmeister, secrétaire particulier.

Le train amenant Leurs Altesses a été accom-
pagné de Nice à Monaco par M. Orsatti, commis-
saire spécial à la gare de Nice.

A Sa descente du train, S. A. S. le Prince
Albert I^{er} est salué par S. Exc. le Ministre d'Etat,
tandis que les assistants se découvrent respec-
tueusement. Son Altesse adresse ensuite quelques
paroles aimables aux principales personnalités
présentes, puis, accompagnée par S.A.S. le Prince
Louis, traverse la voie et gagne la sortie.

Au moment où le Prince Souverain et le Prince
Héréditaire paraissent sur la place de la Gare, les
carabiniers présentent les armes et les clairons
sonnent aux champs. La foule adresse aux Princes
une chaleureuse ovation.

S. A. S. le Prince Albert prend place dans Son
landau ayant à Ses côtés le Prince Héréditaire. Le
Comte de Lamotte d'Allogny est assis vis-à-vis de
Leurs Altesses.

Dans la seconde voiture du Palais suivent
S. Exc. le Ministre d'Etat, le Lieutenant de
vaisseau Bourée, le Capitaine de Juniac et M.
Fuhrmeister.

Sur tout le parcours, des manifestations de
respectueux attachement se succèdent à l'adresse
du Souverain et du Prince Héréditaire. Place du

Palais, les carabiniers, sous les ordres du Colonel
Lemoël, commandant supérieur, du Capitaine de
Capella et du Lieutenant Messagier, ont rendu
les honneurs. Leurs Altesses Sérénissimes ont été
reçues dans la Cour du Palais par les Membres de
la Maison Civile et Militaire.

LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Louis
ont assisté, le soir même de Leur arrivée, à la
représentation de *Boris Godounow* à l'Opéra de
Monte Carlo.

L'entrée des Princes dans Leur Loge est saluée
par l'*Hymne Monégasque* exécutée par l'orchestre
et écoutée debout par toute l'assistance qui
applaudit chaleureusement en se tournant vers
la Loge au bord de laquelle Se tiennent Leurs
Altesses.

La nouvelle que les Princes honoraient cette
représentation de Leur présence, avait attiré au
théâtre une affluence nombreuse et particulière-
ment brillante, au milieu de laquelle on remarquait
toutes les notabilités de la colonie russe.

Le spectacle s'est déroulé ensuite dans les
meilleures conditions et a obtenu un vif succès.

Mercredi soir à 9 heures, les Sociétés musicales
de Monaco et la Chorale l'Avenir ont donné, sur
la place du Palais, une sérénade en l'honneur de
LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Héri-
ditaire.

Les Souverains, entourés des membres de Leurs
Maisons Militaire et Civile ont écouté le concert
des fenêtres du Palais.

La Philharmonique a ouvert le concert en
exécutant la *Marche héroïque*. La Lyre Monégas-
que a ensuite fait entendre *Firenza*. Puis, la
Société Chorale et les deux Sociétés de mandoli-
nistes l'Estudiantina et l'Accord Parfait se sont
fait successivement applaudir.

L'*Hymne Monégasque*, saluée par de chaleureux
bravos, a terminé le concert.

Le Lieutenant-colonel Crochet, commandant
du Palais, est alors venu prévenir les Présidents
et Directeurs des Sociétés qu'ils étaient invités à
se rendre auprès du Prince. Son Altesse Sérénis-
sime les a gracieusement reçus et les a remerciés
de leur aimable attention.

Mademoiselle Charlotte de Valentinois est arri-
vée jeudi à Monaco par le train de luxe venant
de Paris. S. A. S. le Prince Héréditaire, accom-
pagné de M. le Capitaine de Juniac, officier
d'ordonnance, est allé au devant de Sa fille.

Les Sociétés Musicales, Sportives et Amicales
de la Principauté ont fait parvenir à Mademoiselle
de Valentinois une magnifique gerbe de fleurs,
le jour de Son arrivée.

M^{me} la Supérieure des Dames de Saint-Maur,
au nom de sa Communauté, a également envoyé
une très belle gerbe de fleurs.

EXTÉRIEUR

M. Christian Thams, consul général, envoyé extraordinaire de S. A. S. le Prince de Monaco, a été reçu le 26 janvier à 3 heures, au Palais de Belem par S. Exc. Manuel de Arriga, président de la République Portugaise.

M. Thams, qui était accompagné par M. le Comte de Bobone, vice-consul de Monaco à Lisbonne, a présenté les compliments de S. A. S. le Prince à M. le Président de la République Portugaise et notifié, au nom de Son Altesse, que la Principauté de Monaco reconnaît officiellement les nouvelles institutions que s'est données le Portugal, ajoutant qu'il faisait des vœux pour que les relations entre les deux pays se maintinssent aussi bonnes que par le passé.

S. Exc. le Président de la République a répondu en termes aimables et prié M. Thams d'exprimer ses remerciements à Son Altesse Sérénissime.

M. Thams qui, accompagné de M. de Bobone, s'était rendu, la veille, au Ministère des Affaires Etrangères où il avait été reçu par M. Augusto de Varconcelos, a remis, avant son départ, à M. le Ministre des Colonies les cartes bathymétriques dressées par S. A. S. le Prince au cours de Ses croisières dans la mer des Açores.

CONSEIL NATIONAL

SESSION ORDINAIRE

Séance du 14 novembre 1911 (après-midi). (Suite.)

M. LE MINISTRE. — Cela n'a rien à faire avec le budget des dépenses. Vous formulez le vœu qu'à l'avenir, sur les fêtes données dans la Principauté, un pourcentage soit prélevé pour le Bureau de Bienfaisance.

M. REYMOND. — Mais cela a trait au budget. Si nous ne pouvons pas compter sur ce pourcentage, nous serons obligés de demander une augmentation considérable de crédit.

LE PRÉSIDENT met aux voix les articles 249 et 250. (Adopté.)

LE PRÉSIDENT. — § 6 : Service d'Hygiène.

Table with 3 columns: Description, Gouvernement, Commission. Rows include Personnel (Nos 251-261), Frais de bureau (Nos 262-266), Vaccination (Nos 267-268), Désinfection (Nos 269-272), and Laboratoire d'analyses (Nos 273-276).

M. BEVISSI, rapporteur. — La Commission désire savoir si l'Inspecteur de l'Assainissement est retraité d'un autre service. Elle n'a augmenté son traitement que dans la négative.

M. REYMOND. — J'entends que la Commission n'a augmenté les appointements de cet employé que pour le cas où il ne toucherait pas de retraite. Il y a bien, en France, des employés d'administration qui ont droit déjà à une retraite, pour de précédents services. Ici, l'employé en question a, il est vrai, une retraite de la Police, si vous ajoutez sa retraite à ses appointements, vous lui devrez une liquidation plus forte lorsqu'il s'agira de le mettre à la retraite définitivement. Ce sera d'ailleurs un mauvais précédent au point de vue budgétaire. Je dis donc que l'on doit continuer à lui laisser toucher sa retraite en plus de ces appointements, sans confondre les deux et sans que cela doive empêcher de lui allouer les augmentations qu'il mérite.

M. AIMINO. — Il y a un inconvénient qui se présente, c'est le précédent que l'on crée. Je demande qu'on supprime sa retraite.

M. REYMOND. — En ce qui nous concerne, nous sommes excessivement satisfaits de cet employé et nous trouvons que, pour le travail qu'il fait, ses appointements sont faibles et je demande que le Conseil porte ses appointements à 3.000 francs, tout en lui permettant de continuer à toucher sa retraite pour les raisons que j'ai indiquées.

(Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité, moins M. Aimino.)

M. S. OLIVIE. — J'estime que le traitement du Secrétaire est trop faible et que la somme de 2.400 francs, prévue par la Commission, ne serait pas de trop.

(Le Conseil adopte la proposition de la Commission.)

M. BEVISSI, rapporteur. — A propos du personnel de la désinfection, la Commission demande que la situation soit régularisée ; actuellement c'est la S. B. M. qui fournit pour ce service une équipe de cantonniers.

M. REYMOND. — C'est une situation anormale que des employés, qui se trouvent sous nos ordres, soient payés directement par la S. B. M. Il me semble qu'il serait plus logique de les faire payer par le Trésor, sauf à demander une subvention équivalente à la S. B. M.

M. DUBUISSON. — M. le Ministre vous a expliqué, hier, qu'il y avait des pourparlers avec la Société des Bains pour unifier tout ce Service.

M. MARSAN. — Le Conseil ne s'est pas occupé du traitement du Vétérinaire inspecteur. La Commission l'a porté à 1.000 francs.

M. GASTAUD. — Je demande que le Conseil porte ce traitement à 1.200 francs.

M. LE MINISTRE. — On ne l'a pas augmenté parce qu'à l'avenir les conditions dans lesquelles il devra faire son service seront moins dures.

M. REYMOND. — Jusqu'à ce jour, le Service des vétérinaires n'existait qu'à l'état rudimentaire, puisque pendant longtemps M. Hugon n'a pas été payé. Depuis quelque temps on s'est préoccupé de l'organisation de ce Service ; l'année dernière un second vétérinaire a été nommé, il a touché une somme très faible pendant quelque temps ; ce n'est que depuis cette année que nous avons pu organiser ce Service de manière à donner pleine satisfaction, mais il a fallu augmenter sensiblement les traitements. Je signale une omission involontaire de la part de M. le Conseiller aux Finances ; étant donné que ce Service va avoir des frais de bureau, puisqu'il fonctionne, nous avons demandé qu'il soit porté une somme spéciale au budget, c'est de toute logique.

Pour le laboratoire d'analyses, c'est la même chose. (A suivre.)

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

Samedi matin, M. le Commandeur et M^{me} de Loth ont célébré leurs noces d'or à la Cathédrale. En l'honneur de cette touchante cérémonie, l'église avait reçu sa plus somptueuse parure.

M. et M^{me} de Loth étaient dans le chœur, entourés de leurs enfants, de leurs petits-enfants et de leurs arrière petits enfants.

C'est M^{sr} du Curel qui a célébré la messe ; Sa Grandeur a prononcé une émouvante allocution faisant ressortir l'exemplaire existence de ce ménage où l'honneur, la vertu et la générosité n'ont jamais été démentis. Outre le clergé qui s'y trouvait au complet, la plupart des autorités et les plus hautes personnalités de la Principauté se trouvaient dans l'assistance.

M^{sr} Béguinot, évêque de Nîmes, était également présent.

La veille, S. A. S. le Prince, désirant s'associer à cet heureux événement, avait chargé le Commandant Gastaldi, Son aide de camp, de transmettre à M. et M^{me} de Loth Ses meilleurs vœux de bonheur, accompagnés d'un magnifique cadeau.

Dimanche dernier a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux dans lesquels est installée l'Eglise Evangélique, rue Grimaldi.

A cette cérémonie religieuse, qui avait rassemblé un grand nombre de fidèles, M. Lagouëlle, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, représentait le Gouvernement Princier.

LYCÉE DE MONACO

Les classes vaqueront, au Lycée de Monaco, le mardi 20 février.

COUR D'APPEL

Dans son audience du 5 février 1912, la Cour d'Appel a rendu les arrêts suivants :

Appel, par le Ministère Public, d'un jugement correctionnel du 28 décembre 1911, condamnant G. E.-J., chauffeur, né le 2 octobre 1884, à Menton (Alpes-Maritimes), demeurant à Cabbé-Roquebrune, à 100 francs d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles, et B. R.-H., rentier, né en octobre 1851, à Belfast (Irlande), demeurant à Cabbé-Roquebrune, à 100 francs d'amende (avec sursis) pour complicité de la même peine, ce dernier déclaré civilement responsable du fait de son préposé G. Réformé le jugement attaqué du chef de ce qu'il a fait bénéficier les prévenus de la loi de sursis. Dit, en conséquence, que l'art. 471 du Code Pénal ne sera pas applicable. Confirmé ledit jugement dans toutes ses autres dispositions ;

Appel, par le Ministère Public, d'un jugement correctionnel du 23 janvier 1912, qui a condamné L. C.-J., journalier, né le 8 février 1861, à Belleville-sur-Saône (Rhône), sans domicile fixe, à six jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à arrêté d'expulsion. Réformant le jugement attaqué quant à l'application de la peine, condamné L. à un mois de prison et 50 francs d'amende.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 6 et 8 février 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

M. G. (s'étant dit comte), 25 ans, né à Florence (Italie), rentier, ayant séjourné à Monte Carlo, villa du Midi, et actuellement sans domicile ni résidence connus, deux ans de prison (par défaut), pour vol simple ;

K. O., cimenteur, né le 27 avril 1887, à Ersleben (Autriche), sans domicile fixe, quinze jours de prison, pour vagabondage et mendicité en réunion ;

C. A., cordonnier, né le 26 novembre 1886, à Sutto (Hongrie), sans domicile fixe, quinze jours de prison, pour vagabondage et mendicité en réunion ;

K. C., mécanicien, né le 29 novembre 1889, à Augbury (Bavière), sans domicile fixe, quarante jours de prison, pour vagabondage, mendicité en réunion et rébellion ;

L. L., typographe, né le 5 juillet 1885, à Maëskicht (Hollande), sans domicile fixe, deux mois de

prison, pour vagabondage, mendicité en réunion, rébellion et outrages à agent ;

C. L., journalier, né le 8 novembre 1851, à Alkirch (Alsace), sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

A. G.-F., journalier, né le 6 mai 1878, à Santa Domenica Ialao (Italie), sans domicile fixe, un mois de prison et 50 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion (avec récidive) ;

E. A., ouvrier mineur, né le 7 janvier 1874, à Orvietto (Italie), demeurant à Cabbé-Roquebrune, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

S. M.-J.-B., chauffeur, né le 6 mars 1887, à La Penne (Bouches-de-Rhône), demeurant à La Condamine, 16 francs d'amende (avec sursts), pour infraction à l'article 6 de l'Ordonnance sur les voitures automobiles. Déclaré D. et G., ses patrons, civilement responsables.

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Mercredi 31 janvier, le PRIX DE L'ADOUR (handicap) a réuni 99 tireurs. M. Colombel à 26 mètres et le Marquis Torrigiani à 27 m. 1/2, tuant 10 sur 10, premiers, partagent 8.545 fr. MM. Pitto à 24 m. 3/4 et Davies à 21 mètres, tuant 10 sur 11, troisièmes, partagent 2.139 francs.

Vendredi 2 et samedi 3 février, cent six tireurs ont pris part au PRIX DES DAHLIAS (série). Première journée : Après le cinquième tour, 24 tireurs ayant tué 5 sur 5 restent en barrage et 82 sont éliminés. Le second jour, le Comte A. de Fabbicotti à 24 m. et M. Galliani à 26 m., tuant 9 sur 9, premiers, partagent 8.844 francs ; MM. Colombel à 24 mètres, Gagliardi à 29 mètres, Dursus de Courcy à 24 m. et A. Thonier à 26 m. 1/4, tuant 8 sur 9, troisièmes, partagent 2.212 francs. Autre Poule gagnée par le Comte de Lareinty-Tholozan, MM. A.-E. Clerk et Dursus de Courcy.

Le GRAND PRIX DU CASINO (distance fixe) a réuni 180 tireurs. — Première journée, lundi 5 février : Après le deuxième tour, 100 tireurs ont tué 2 sur 2, 64 ont tué 1 sur 2 et 16 ont 2 zéros. — Deuxième journée : Après le quatrième tour, 61 tireurs ont tué 4 sur 4, 74 tireurs ont tué 3 sur 4 et 45 tireurs sont éliminés. — Troisième journée : Après le sixième tour, 29 tireurs ont tué 6 sur 6, 71 tireurs ont tué 5 sur 6 et 80 tireurs sont éliminés. — Quatrième journée : Après le dixième tour, MM. G. Heath, Bradley, Pol-Roger, J. Vaccari, Poulmimo, Morize, Lantzius, Des Chaux, Sponza, Perego, Sani et Menicagli ont tué 10 sur 10, 38 autres tireurs ont tué 9 sur 10 et 130 sont éliminés. — La cinquième et dernière journée a donné les résultats suivants : M. Des Chaux (français), tuant 19 sur 19, premier, gagne 25.000 francs et l'Objet d'art ; MM. Perego et Menicagli (italiens), tuant 18 sur 19, deuxièmes, partagent 28.280 francs ; MM. Pol-Roger (français) et J. Vaccari (italien), tuant 17 sur 18, troisièmes, partagent 15.430 francs ; MM. Bladley (américain) et Sponza (italien), tuant 16 sur 17, sixièmes, partagent 5.140 francs ; M. G. Heath (anglais), tuant 12 sur 13, huitième, gagne 2.570 francs.

Vendredi et samedi, 114 tireurs ont pris part au PRIX DES CLÉMATITES (handicap). MM. Frederick à 23 mètres, Zambelli à 26 m. 1/4 et le Comte de Renesse à 20 mètres, tuant 12 sur 12, premiers, partagent 10.824 francs ; M. H. Grasselli à 30 m. 3/4, tuant 11 sur 12, quatrième, gagne 1000 francs.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 7 au 12 février 1912 :

Yacht à vapeur Iolanda, russe, propr. M^{me} Terestchemko, cap. Bertun, venant de Cannes.

Yacht à vapeur Alberta, anglais, propr. Lord Michelham, cap. Curtiss, venant de Nice.

Yacht à vapeur Sheelah, anglais, propr. M. J. Ross, cap. Herbert, venant de Nice.

Vapeur Prinzessin-Heinrich, allemand, cap. Wagner, venant de Nice, — passagers.

Vapeur Aghios-Nicolaos, grec, cap. Binicos, venant de Théodosie, — blé.

Vapeur Cannebière, français, cap. Manya, venant de Cannes, — marchandises diverses.

Vapeur Primo, italien, cap. Vago, venant de Port-Maurice, — sur lest.

Brick-goélette Angela-Madre, italien, cap. Benvenuto, venant de Gènes, — houille.

Dundée Léonie-Victorine, français, cap. Bonfils, venant de Saint-Tropez, — sable.

Dundée Paul-Victorin, français, cap. Meinier, venant de Saint-Tropez, — vin et bois.

Tartane Pierre, français, cap. Toscano, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Quatre-Frères, français, cap. Giordana, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 7 au 12 février 1912 :

Yacht à vapeur Iolanda, allant à Cannes.

Vapeur Prinzessin-Heinrich, allant à Gènes, — passagers.

Vapeur Aghios-Nicolaos, allant à Marseille, — blé.

Vapeur Cannebière, allant à Marseille, — march. diverses.

Vapeur Primo, allant à San Remo, — sur lest.

Brick-goélette Angela-Madre, allant à Menton — houille.

Deux dundées allant à Saint-Tropez, — sur lest.

Tartane Pierre, allant à Menton, — sur lest.

Tartane Quatre-Frères, allant à Saint-Tropez, — sur lest.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

A l'occasion des fêtes du Carnaval, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 15 février 1912, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 21 février, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

ÉTUDES

UN PEINTRE MONÉGASQUE du XVI^e Siècle

La Société des Beaux-Arts de Nice s'honore grandement, à l'heure actuelle, en prenant une initiative des plus louables. Elle projette de réunir, en une exposition de quelques semaines, les œuvres des peintres qui, aux xv^e et xvii^e siècles, ont décoré à profusion les églises et chapelles de la région. Ces œuvres d'art sont encore relativement nombreuses ; dans tous les cas, elles sont infiniment plus intéressantes que les résidus d'ateliers qu'on nous convie trop souvent à admirer sur la côte d'azur dans des exhibitions qui n'ont d'artistique que le nom. La cathédrale de Monaco en possède quelques-unes, dont la plus ancienne est de 1500. Deux sont du célèbre peintre niçois Louis Bréa.

Mais ce n'est pas d'elles qu'il s'agira dans cet article. C'est du grand tableau de l'église paroissiale de Menton qu'on a malencontreusement logé à une hauteur excessive, au-dessus du tambour de la porte d'entrée. Il est signé de la façon suivante :

HOC OPVS FECIT
ANTONIUS MANCHELVS
A MONACO ANNO A
NATIVITATE DNI. 1565
DIE PRIMA AVGVSTI

Cette œuvre a été exécutée par Antoine Manchello de Monaco, l'an de la Nativité du Seigneur 1565, le premier août.

De larges dimensions, le panneau central montre un magnifique saint Michel (saint Michel est le patron de l'église de Menton). Vêtu comme un chevalier de la cour d'Honoré I^{er} avec cuirasse et tunique brodée d'or, l'Archange, caractérisé par la balance dans laquelle il pèse les âmes au jugement devant Dieu (les plus lourdes, chargées de péchés, destinées à l'Enfer), terrasse le démon renversé à ses pieds. Il tient aussi à la main un glaive nu à lame d'or, sur la garde duquel est la représentation très rare d'un Christ en croix.

Il n'est pas seul. A son côté, à droite, est un

saint Pierre en costume papal, coiffé de la tiare et tenant les clefs qui ouvrent le ciel. La chape qui l'enveloppe est d'une étoffe splendide, brochée d'or ; sur l'orfroi se détache une file de saints. A gauche, se dresse un saint Jean-Baptiste, exténué par son jeûne dans le désert et couvert de son vêtement traditionnel en poils de chameau.

En 1565, le fond des tableaux n'était plus depuis longtemps tout doré, comme celui du retable de Saint-Nicolas en la cathédrale de Monaco. On avait l'habitude d'y montrer des paysages plus ou moins exacts. Antoine Manchello se conforma à la règle : il peignit un décor où il imagina de faire couler l'eau du Jourdain. Cela lui permit de représenter, en une petite scène éloignée du premier plan, le baptême du Sauveur.

Le retable de Menton est encore disposé selon les formes d'un temps plus ancien : il est accompagné au bas d'une prédelle, où le Christ est peint à mi-corps, accompagné des douze Apôtres. Au-dessus du panneau central, le fronton se compose de trois parties : au centre, une Pietà ou Vierge de douleur, tenant son fils mort sur ses genoux et accostée de saint Jean et de sainte Madeleine ; à droite et à gauche, la Vierge et l'ange Gabriel venant lui annoncer le mystère de l'Incarnation. Ces deux sujets, pour la seconde moitié du xv^e siècle, sont plutôt archaïques. Ils témoignent que l'artiste ou plutôt ceux qui l'ont inspiré s'en tenaient encore aux vieilles traditions.

L'œuvre a été commandée par les procureurs de l'église paroissiale de Menton, c'est-à-dire par ceux qui avaient l'administration de ses finances : c'était Bernardin Prève et Baptistin Trenca. Ainsi avaient fait les massiers de l'église Saint-Nicolas, lorsqu'ils s'étaient adressés à Louis Bréa pour le retable que nous admirons encore aujourd'hui à Monaco. Le contrat qui fut passé pour celui de Menton n'a pas encore été retrouvé : mais nous savons que, le 14 décembre 1564, les procureurs de l'église payèrent à l'artiste un à-compte de vingt écus d'or et ce n'était pas le premier.

Le peintre, Antoine Manchello, n'est guère jusqu'ici connu que par l'inscription dont le texte a été rapporté ci-dessus. C'était un Monégasque, lui-même l'a indiqué. Et de fait, à la même époque, les registres de notaires nous livrent les noms de plusieurs membres de la famille Manchello, qui habitaient sur le rocher. On n'a encore que fort peu de renseignements particuliers sur l'artiste. Nous n'en avons pas besoin d'ailleurs pour distinguer le très réel talent qui se manifeste dans son tableau.

Le retable de Saint-Michel figurera à l'Exposition des Primitifs de Nice ; il y aura un excellente tenue. Il présentera aussi tout l'attrait d'une œuvre pour ainsi dire ignorée, car elle est presque invisible à l'endroit où elle est actuellement placée.

C'est pour cela que nous avons estimé qu'il y avait lieu d'attirer l'attention de ses compatriotes sur un peintre, qui, en plein xv^e siècle, était capable d'exécuter une œuvre aussi belle.

L.-H. LABANDE.

LA VIE ARTISTIQUE

M. André Corneau, le distingué critique théâtral du *Journal de Monaco*, par suite d'un malentendu dans l'attribution des places de théâtre qui lui sont réservées, s'est trouvé dans l'impossibilité de rendre compte des manifestations théâtrales de cette semaine.

CONCERTS

On a applaudi avec enthousiasme, au dernier concert classique, la remarquable virtuosité de M. Loevensohn, l'un des violoncellistes les plus complets qu'il soit donné d'entendre. Non seulement en effet le son est toujours d'une justesse et d'une pureté absolues, non seulement les traits et les difficultés les plus périlleuses sont abordés avec franchise et exécutés avec une im-

peccable sûreté, mais l'expression est d'un sentiment exact et émouvant et la compréhension du texte musical irréprochable.

Cet excellent virtuose a fait valoir ses qualités dans le ravissant *Concerto* pour violoncelle et orchestre de Haydn et dans le *Concerto en La mineur* de Saint-Saëns.

L'intérêt de la partie purement orchestrale n'a point souffert de la présence de ce brillant soliste.

Le caractère majestueux de l'*Ouverture en Ré mineur* de Hændel a été mis en valeur comme il convient. La belle partie de trompette a été parfaitement exécutée et le travail si intéressant des basses a été très remarqué.

On demeure ravi par la candeur ingénue, par le sentiment d'humilité et de naïve adoration qui s'exalant de la *Pastorale de Noël* de Bach. Les solistes, MM. Dorel, Audrand, Debatty et Pariot, soutenus par les cordes, en ont admirablement fait ressortir le caractère à la fois rustique et religieux.

Le *Prélude dramatique* de M. Ch. Lefebvre a produit une vive impression. Le chant en est d'une parfaite clarté, les développements sont fort intéressants; les motifs ont de la vigueur et de l'énergie et sont d'un puissant sentiment dramatique.

L'ouverture du *Tannhäuser* fut, comme d'ordinaire, exécutée avec une remarquable maîtrise.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE MONACO

A V I S

Les créanciers de la faillite de la Dame DE ANGELIS, veuve GIRARD, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu en la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice, à Monaco, le 28 février courant, à 3 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Suivant contrat reçu par M^e LE BOUCHER, notaire à Monaco, le trois février mil neuf cent douze,

M. JEAN SOLERA, sellier bourrellier, demeurant à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), rue des Violettes, maison Doda,

A vendu et cédé à M. AUGUSTE RAMBELLI, sellier carrossier, demeurant à La Condamine (Principauté de Monaco), rue du Rocher,

Le fonds de commerce de sellerie et bourrellerie que M. Solera exploitait à Monte Carlo (Principauté de Monaco) rue des Violettes, maison Doda.

Avis est donné aux créanciers de M. Jean Solera, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 13 février 1912

L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le treize janvier mil neuf cent douze, dont expédition

transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-trois janvier même mois, vol. 120, n° 21, a été déposée ce jourd'hui même, au Greffe du Tribunal civil de première instance de la Principauté;

M. ALEXANDRE-HONORÉ MÉDECIN, entrepreneur de travaux publics, adjoint au Maire de Monte Carlo, demeurant à Monte Carlo, a acquis:

De M. DAVID-JEAN-OSCAR SPRECHER, négociant, demeurant à Hambourg (Allemagne), Leimpfad 71,

(Ayant agi en sa qualité d'exécuteur testamentaire de M. FRÉDÉRIC LORENZ en son vivant rentier, demeurant à Monte Carlo.)

Une villa située à Monte Carlo, rue Bel-Respiro, appelée *Villa Jeannette*, avec petit jardin devant et derrière, le tout d'une superficie de deux cent cinquante et un mètres carrés, quarante-quatre décimètres carrés environ, porté au plan cadastral sous le n° 106 partie de la section D, confinant: au nord, sur onze mètres six centimètres, à la rue Bel-Respiro; au midi, sur dix mètres quatre-vingt-dix centimètres, au boulevard du Nord; à l'est, à M^{me} de Corsas; et à l'ouest, à M. Murriss, murs mitoyens.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de *Cinquante mille francs*, ci..... 50.000 frs.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le treize février mil neuf cent douze.

Pour extrait:
ALEX. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le seize janvier mil neuf cent douze, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le premier février suivant, vol. 120, n° 23, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal civil de première instance de la Principauté;

M. CÉSAR SETTIMO et M^{me} PAULINE SANGIORGIO, son épouse, négociants en volailles, demeurant à la Condamine (Principauté de Monaco), place d'Armes, ont acquis:

De M. EUGÈNE-LOUIS-DÉSIRÉ DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire-rentier, demeurant à la Condamine, rue du Port,

Deux parcelles de terrain situées à la Condamine (Principauté de Monaco), entre la rue de Millo et la rue Caroline, les deux dites parcelles de terrain séparées par un escalier passage public reliant la rue de Millo à la rue Caroline, d'une superficie savoir: celle à l'est de l'escalier, de soixante-douze mètres carrés trente et un décimètres carrés; et celle à l'ouest du dit escalier, de cent quatre mètres carrés quatre-vingt-dix décimètres carrés, soit ensemble d'une superficie de cent soixante-dix-sept mètres vingt et un décimètres carrés, portées au plan cadastral sous les n°s 308 et 325 partie de la section B;

Ensemble les constructions existant sur les deux dites parcelles de terrain, comprenant: deux hangars sur la rue de Millo: l'un à l'usage d'entrepôt à simple rez-de-chaussée; et l'autre à usage d'écurie et remise avec grenier au-dessus, et deux pavillons à usage de magasin en façade sur la rue Caroline.

Ensemble également tous les droits que les deux dites parcelles de terrain peuvent avoir sur l'air libre du passage-escalier.

Le tout confinant dans son ensemble: au nord, la rue Caroline, M. Tréglià et M. et M^{me} Settimo, acquéreurs; au sud, la rue de Millo; à l'est, M^{me} Eulalie Palmaro et M. Emmanuel Tréglià; et à l'ouest, M. Sanita et M. et M^{me} Settimo, acquéreurs.

Cette acquisition, constructions et terrain, a eu lieu moyennant le prix global de *quarante mille francs*, ci..... 40.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le treize février mil neuf cent douze.

Pour extrait:
Signé: Alex. EYMIN.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

A V I S

MM. les Actionnaires de la **Société Anonyme du Mont-de-Piété de Monaco** sont convoqués en Assemblée Générale le **jeudi 7 mars**, à dix heures et demie du matin, au Siège, 15, avenue des Fleurs, à Monte Carlo.

ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil d'Administration; Rapport des Commissaires; Bilan, approbation des comptes s'il y a lieu et décharge à qui de droit; Fixation du dividende; Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur empêché; Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution.

L'Assemblée Générale se compose des actionnaires propriétaires d'au moins 25 actions. Les actions ou certificats de dépôt dans les Caisses publiques ou dans les Banques agréées par le Conseil d'Administration devront être remis au Siège social huit jours au moins avant l'Assemblée.

V E N T E S

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé,

le **mercredi 21 février 1912**

de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de Décembre 1910, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances: n° 06.540 au n° 07.057 et du n° 50.487 au n° 50.521, consistant en: bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, meubles et objets divers.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25887.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco: Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco - 1912